

● (1450)

**Une voix:** Quelle est la question?

**Une voix:** C'est un discours.

**M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je ne comprends pas pourquoi il y a tout ce bruit aujourd'hui. Apparemment, certains de ces députés croient que, si un troupeau d'oies a sauvé Rome, ils vont sauver le gouvernement par ces interruptions déplacées!

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** La question!

**M. Diefenbaker:** Le ministre peut-il nous donner cette assurance? Monsieur l'Orateur, je puis donner des renseignements, mais non l'intelligence à des députés comme celui de...

**Une voix:** Surtout le député de Saint-Boniface.

**M. Guay (Saint-Boniface):** Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur.

**M. Fairweather:** Le poisson mord à l'appât.

**Une voix:** Comment saviez-vous que c'est de vous qu'il parlait, Joe?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je n'ai pu déduire des remarques du très honorable représentant de qui il voulait parler.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Guay (Saint-Boniface):** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège.

**M. l'Orateur:** Le député de Saint-Boniface soulève la question de privilège.

**M. Guay (Saint-Boniface):** Monsieur l'Orateur, ma question de privilège est que je veux respecter le Règlement de la Chambre.

**Une voix:** Alors asseyez-vous.

**M. Guay (Saint-Boniface):** Je dois intervenir parce que je sais que les secrétaires parlementaires ne peuvent poser de questions, et je sais aussi que ceux qui posent des questions doivent les poser et non faire un discours. Je m'oppose à ce que...

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député ne soulève évidemment pas la question de privilège. Il signale cependant que les questions doivent être brèves. Je saurais gré au très honorable représentant de poser sa question.

**M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, les questions doivent être brèves, mais elles doivent être compréhensibles pour un gouvernement qui ne veut pas comprendre.

**Des voix:** Bravo!

**M. Diefenbaker:** Quant au député de Saint-Boniface, je ne lui attribue aucunement ce manque d'intelligence.

**Une voix:** Posez votre question.

**M. Diefenbaker:** Je voudrais donc demander au ministre, maintenant qu'on a tendu autour de lui un rideau de protection, s'il ne pense pas que le gouvernement, après que l'affaire aura été portée en appel, ne se trouvera pas

### Questions orales

encore par l'entremise de son avocat-conseil à défendre le Canadien Pacifique plutôt que les droits des consommateurs canadiens?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice):** Nous avons entendu un exposé d'un maître en déformation de renseignements, monsieur l'Orateur.

**Des voix:** Bravo!

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Parle-t-on de Joe Guay?

**M. Lang:** Monsieur l'Orateur, le très honorable représentant a éprouvé la patience de la Chambre en décrivant de façon tout à fait inexacte et trompeuse la position prise par le procureur général. Dans ce cas, ce dernier a pris la position qu'il devait prendre, selon nous, c'est-à-dire d'essayer de faire valoir une interprétation de la loi.

**M. Diefenbaker:** Et vous, quel est votre devoir? Fouler aux pieds les droits des consommateurs?

**M. Lang:** Jusqu'ici nous avons maintenu et suivi la ligne de conduite qu'il était important, selon nous, de faire valoir devant la cour et la Commission canadienne des transports, et qui a entraîné la décision rendue, laquelle, pour le moment, permet d'abaisser le tarif-marchandises de la moitié de l'augmentation qui aurait autrement été imposée. Ces questions sont toujours devant les tribunaux et nous ne devons pas poursuivre le débat à ce sujet. Il convient de faire remarquer au très honorable député qu'il a complètement tort lorsqu'il dit que nous avons toujours pris le parti des chemins de fer. C'est faux et il aurait dû le savoir.

**M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, le ministre n'a pas répondu à ma question. Je lui ai demandé s'il allait continuer à rouler les consommateurs canadiens, ce qui est inadmissible. Le Canadien Pacifique avait ses avocats. Ne trouvait-il pas qu'ils étaient assez compétents sans avoir recours en plus à l'aide du ministère de la Justice?

**Des voix:** Bravo!

**M. Lang:** Monsieur l'Orateur, le député provoque le gouvernement en lui demandant si nous allons faire ce que nous n'avons jamais fait et il s'attend à obtenir une réponse. Je trouve qu'il devrait avoir plus de respect envers la Chambre, vu qu'il en fait partie depuis un temps record.

\* \* \*

### L'INDUSTRIE

#### LE PROJET DE RECONSTRUCTION DU PROGRAMME D'AIDE À LA CONSTRUCTION NAVALE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le programme d'aide à l'exportation de la construction navale prend fin le 31 mars et tout contrat de vente conclu et signé dans le cadre du programme doit être exécuté en octobre 1978 aux fins de la prime à l'industrie de 17 p. 100 basée sur les coûts vérifiés de la construction. Le chômage devant atteindre cette année 700,000 Canadiens ou 7 p. 100 de l'effectif des travailleurs, le gouvernement a-t-il l'intention de reconduire le programme d'aide temporaire à la construction navale, le STAP, pour qu'il y ait tout l'emploi nécessaire dans les grands chantiers de construction navale?